



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 4 juillet 2024

Objet : **TABLEAU DES POSTES CREATION DE POSTES**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 27 juin 2024

PRESENTS :

Présents : 18
Représentés : 8
Absents : 3
Votants : 26

Mmes DUMAS, FOURNIER, GRANGEAT, LEJEUNE, RENOUF, RITZENTHALER, TANI
MM. AYACHE, BONAZZI, CRESPEAU, CROZES, LENAIN, LIZERE, LORIMIER,
PEYRONNARD, POMMELET, RESVE, ROETS

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes FRAGOLA (pouvoir à A. TANI), LANNOY (pouvoir à P. LENAIN), LUCATELLI
(pouvoir à I. DUMAS) MONDET (pouvoir à PJ CRESPEAU), NDAGIJE (pouvoir à S.
FOURNIER), QUINETTE-MOURAT (pouvoir à D. RESVE),
MM. GERARDO (pouvoir à P. PEYRONNARD), JAVET (pouvoir à F. LEJEUNE)

ABSENTS :

MM. FORT, GIRET, KAUFFMANN

M. LENAIN a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant la délibération n°071-2019 du Conseil municipal portant sur le tableau des effectifs de la collectivité ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin d'adapter le besoin de service public.

DIRECTION DES RESSOURCES ET MOYENS

• **Pôle Communication / Emploi permanent (Art.L313-1 CGFP)**

L'agent en charge de la communication numérique occupe un poste à temps non complet à 28h. Or avec le départ responsable de la communication numérique, l'organisation du pôle communication est repensée. Afin de mieux prendre en compte les nécessités de service, il est proposé de créer le poste d'agent en charge de la communication numérique à temps plein et de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- Suppression du poste budgétaire suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ADMINISTRATIVE	REDACTEURS TERRITORIAUX	REDACTEUR TERRITORIAL	B	Temps non complet à 28 heures hebdomadaires	RED-5

Extrait de délibération n°83-2024 du CM du 4 juillet 2024, page 2

- Création du poste budgétaire suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ADMINISTRATIVE	REDACTEURS TERRITORIAUX	REDACTEUR TERRITORIAL	B	Temps complet	RED-5

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- **Pôle Jeunesse Sport – Vie Associative, Service Sport – Vie Associative, Equipe entretien / Emploi permanent (Art.L313-1 CGFP)**

L'assistante de pôle et de gestion du pôle Jeunesse Sport – Vie Associative, est remplacée dans ses fonctions depuis janvier 2023. L'agent actuellement remplaçante donne toute satisfaction. La collectivité souhaite la pérenniser sur le poste et pour cela il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif territorial correspondant à son grade. Il est donc proposé :

- La création du poste budgétaire suivant à compter du 1^{er} août 2024:

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ADMINISTRATIVE	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	Temps complet	AADM-12

- **Pôle Développement Social (Art.L313-1 CGFP)**

Un agent en charge de l'animation des personnes âgées partira en retraite à l'automne. Pour la remplacer la collectivité envisage de recruter un agent sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps plein. Il est donc proposé de mettre en concordance le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression du poste budgétaire suivant à compter du 1^{er} octobre 2024 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
SOCIALE	AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	Temps non complet à 33 heures hebdomadaires	ASP1-1

- Création du poste budgétaire suivant à compter du 1^{er} octobre 2024 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ANIMATION	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C	Temps complet	AANT-P1-2

- **Education / Emploi permanent (Art.L313-1 CGFP)**

L'école Clapisses et l'école Belledonne vont réouvrir après travaux. De nouveaux besoins en entretien sont prévus et ont été anticipés à cet effet. Il est donc nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en concordance et en 1^{er} lieu sur trois postes d'agents d'entretien, un poste d'ATSEM et un poste d'agent éducatif animation. Par ailleurs il est nécessaire de créer un poste d'agent d'entretien à 30h20 par semaine.

Extrait de délibération n°83-2024 du CM du 4 juillet 2024, page 3

Pour cela il est proposé de :

- Supprimer les postes budgétaires suivants à compter du 1^{er} septembre 2024 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	Temps non complet à 31h30 hebdomadaires	ATECH-16
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	Temps non complet à 28h	ATECH-8
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	Temps non complet à 19h	ATECH-19
MEDICO-SOCIALE	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	ATSEM principal de 2EME classe	C	Temps non complet à 32h20 hebdomadaires	ATSEM-P2-5
MEDICO-SOCIALE	AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	Temps non complet à 30h30 hebdomadaires	ASP1-2

- Créer les postes budgétaires suivants à compter du 1^{er} septembre 2024 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	Temps complet	ATECH-16
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	Temps complet	ATECH-8
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	Temps non complet à 27h hebdomadaires	ATECH-19
MEDICO-SOCIALE	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	ATSEM principal de 2EME classe	C	Temps complet	ATSEM-P2-5
MEDICO-SOCIALE	AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	Temps non complet à 32h20 hebdomadaires	ASP1-2
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	Temps non complet à 30h20 hebdomadaires	ATECH-23

Postes ATSEM

Les effectifs scolaires ont évolué depuis 2023 ; La commune a du organiser les services face à l'ouverture de classes l'année dernière. En effet le conseil municipal a décidé le 9 juin et le 6 juillet 2023 de créer 2 postes temporaires d'ATSEM.

Les besoins de ces 2 postes sont confirmés. Pour autant ils ne sont toujours pas permanents avec certitude. Il est donc nécessaire de les créer à nouveau temporairement sur le motif d'un accroissement temporaire d'activité pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Par ailleurs un troisième poste temporaire s'avère nécessaire, pour l'année scolaire à venir, celui-ci à 32h20.

Il est donc proposé de créer 3 postes temporaires (Art.L.332-23 1° CGFP d'ATSEM) comme suit :

Extrait de délibération n°83-2024 du CM du 4 juillet 2024, page 4

DUREE CONTRAT	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
1 AN	FILIERE MEDICO-SOCIALE	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	ATSEM PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	C	Temps complet	ACCR-1-2024
1 AN	FILIERE MEDICO-SOCIALE	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	ATSEM PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	C	Temps non complet à 33h40 hebdomadaires	ACCR-2-2024
1 AN	FILIERE MEDICO-SOCIALE	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	ATSEM PRINCIPAL DE 2IEME CLASSE	C	Temps non complet à 29h15 hebdomadaires	ACCR-3-2024

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

• Pôle Bâtiment / Emploi permanent (Art.L313-1 CGFP)

Un agent d'exploitation des bâtiments en charge des festivités a muté en interne sur un autre poste du pôle bâtiment. Pour le remplacer la collectivité souhaite recruter un agent sur le grade d'adjoint technique territorial par mutation externe. Il est donc proposé de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression du poste budgétaire suivant à compter du 1^{er} juillet 2024 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	Temps complet	ATECH-P1-12

- Création du poste budgétaire suivant à compter du 1^{er} septembre 2024 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	Temps complet	ATECH-9

AVANCEMENTS DE GRADE

Les avancements de grades, pour les agents, proposés dans les services pour l'année 2024, concernent 14 postes, 1 de catégorie A, 1 de catégorie B et 12 de catégorie C, répartis comme suit :

- Filière administrative : 3 postes
- Filière technique : 9 postes
- Filière médico-sociale : 2 postes

Extrait de délibération n°83-2024 du CM du 4 juillet 2024, page 5

Tenant compte des différentes mutations effectives et en cours, il est proposé de supprimer d'anciens postes et de créer des nouveaux postes correspondants, avec un positionnement sur le grade supérieur comme suit, pour rendre effectifs les avancements de grade ;

Filière	Nbre postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes	Motifs
Administrative	1	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (AADM-P2-12)	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (AADM-P1-2)	Avancement de grade
	1	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (RED-P2-2)	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (RED-P1-2)	Avancement de grade
	1	Attaché territorial à temps complet (ATT-8)	Attaché territorial principal à temps complet (ATT-P-5)	Avancement de grade
Technique	2	Agent de maîtrise à temps complet (MAIT-17 et MAIT-19)	Agent de maîtrise principal à temps complet (MAIT-P9 et MAIT-P12)	Avancement de grade
	6	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (ATECH-P2-22 ATECH-P2-23 ATECH-P2-25 ATECH-P2-27 ATECH-P2-28 ATECH-P2-33)	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (ATECH-P1-12 ATECH-P1-20 ATECH-P1-21 ATECH-P1-22 ATECH-P1-23 ATECH-P1-24)	Avancement de grade
	1	Adjoint technique territorial à temps complet (ATECH-1)	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (ATECH-P2-7)	Avancement de grade
Médico-sociale	1	Atsem principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (ATSEM-P2-4)	Atsem principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (ATSEM-P1-4)	Avancement de grade
	1	Agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps complet (ASP2-3)	Agent social principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (ASP1-4)	Avancement de grade

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier le tableau des effectifs de la commune afin d'adapter le besoin de service public.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le **09 JUIL 2024**
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

Le secrétaire de séance
Philippe LENAIN

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, Sandra BEN MILED, Responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024



ID : 038-213801400-20240704-D832024-DE